

ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT – CMA (OCTOBRE 2021) LES ARTISANS FONT ENTENDRE LEUR VOIX :

« 93 % SOUHAITENT PÉRENNISER LES AIDES À L'APPRENTISSAGE ET À LA PROFESSIONNALISATION ! »

En vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'U2P et ses organisations membres ont organisé, sur la plateforme participative « LA VOIX DES ARTISANS », un débat sur le thème : « Faut-il pérenniser les aides exceptionnelles à l'apprentissage et à la professionnalisation ? ».

Une première phase a permis aux artisans de voter et de faire entendre leur voix. Dans un second temps, Laurent Munerot, Vice-Président de l'U2P, a commenté les résultats de cette consultation et rappelé le rôle essentiel joué par l'U2P dans la prorogation de ces aides en 2021. Tous ces éléments sont consultables sur le site lavoixdesartisans.fr.

UN LEVIER ESSENTIEL À LA FORMATION DES JEUNES

Le débat a permis de recueillir les avis d'artisans issus de tous les secteurs et de toute la France. Il en ressort que 93% des artisans souhaitent la pérennisation de ces aides car elles constituent un levier essentiel à la formation des jeunes, qu'elles permettent aux jeunes d'être formés dans de bonnes conditions et que l'apprentissage reste la voie royale pour les métiers de l'artisanat. L'apprentissage fait en effet partie des valeurs les plus anciennes de l'artisanat dont la pérennité repose sur la transmission d'un savoir-faire unique et du geste précis de l'artisan.

La pérennisation des aides à l'apprentissage et à la professionnalisation est justifiée pour la grande majorité des chefs d'entreprise. Au-delà de l'utilité

d'un soutien financier, ces aides permettent aux encadrants de prendre le temps nécessaire à la formation des jeunes sans être soumis à un souci de rentabilité immédiate. Ce temps laissé à la formation ne peut qu'être bénéfique pour les jeunes. Toutefois, certains participants jugent que les aides pourraient être davantage conditionnées à la taille des entreprises.

Quelques avis divergents se sont également fait entendre pour souligner que les aides devraient être davantage contrôlées afin de vérifier que leur octroi est pertinent. En effet, certains participants avancent que les aides à l'apprentissage peuvent parfois être mal utilisées et détournées de leurs objectifs.

LES AIDES À L'APPRENTISSAGE : UN COMBAT REMPORTÉ PAR L'U2P !

Cette première phase de consultation a servi d'introduction à l'interview de Laurent Munerot. Celui-ci a notamment rappelé l'importance de l'apprentissage pour les entreprises artisanales ainsi que le rôle essentiel joué par l'U2P dans la décision du Gouvernement de prolonger ces aides tout au long de l'année 2021 : « il était indispensable dans ces mois d'incertitude que les entreprises sachent où

elles vont, on peut donc se satisfaire de cela. Nous avons toutefois encore quelques années d'incertitude devant nous et il faudra continuer à aider les entreprises ».

Ce débat est désormais en ligne sur la chaîne de [Youtube de l'U2P](#) ainsi que sur le site lavoixdesartisans.fr.

« LA VOIX DES ARTISANS », UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DE L'U2P EN VUE DES PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES

Dès janvier 2021, l'U2P et l'ensemble de ses organisations membres se sont engagées dans la préparation des listes en vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat prévues en octobre 2021. Au service exclusif des entreprises artisanales, ces listes intitulées « La Voix des Artisans » ont pour objectif de faire valoir toutes les attentes des artisans de France.

Ainsi, pour être au plus près des demandes des artisans, l'U2P a lancé une plateforme participative. Accessible à partir du site lavoixdesartisans.fr, celle-ci permet de collecter leurs avis et propositions afin d'enrichir le programme des listes et de faire entendre « La Voix des Artisans » lors de tous les grands rendez-vous électoraux à venir.

UN SECOND DÉBAT DÉJÀ EN LIGNE : « FAUT-IL ENCOURAGER FISCALEMENT LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE ? »

Pour poursuivre cette démarche participative, « LA VOIX DES ARTISANS » a d'ores et déjà prévu un deuxième débat sur un thème au cœur de la vie de l'artisanat : la transmission. En effet, bien que les entreprises artisanales représentent une part non négligeable du tissu économique français avec 1,3 millions d'entreprises et 3 millions d'actifs, de nombreux artisans mettent chaque année la clef sous la porte sans même chercher à transmettre leur activité. Aujourd'hui seuls 10 % des nouveaux chefs d'entreprise artisanale sont des repreneurs d'entreprise. Il est déjà possible pour les artisans de voter pour ou contre cette proposition et d'argumenter sur [la plateforme](#).

A propos de l'U2P: L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

CONTACTS PRESSE

U2P

Jean-Côme Delerue

Tél. : 01 47 63 31 31 - 06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

Tél. : 01 47 63 31 31 - 06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

LA VOIX DES ARTISANS

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE

presse@lavoixdesartisans.fr

12, rue des Céréales – Bâtiment 127

93 210 La Plaine Saint-Denis

Jérôme Saczewski – Tél. : 01 80 89 87 12

Mathias Koubi – Tél. : 01 80 89 87 17

Basile Rabouille – Tél. : 01 80 89 87 21



U2P union
des entreprises
de proximité

